

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/VII-01

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

BOUCLE DU TARN DESCENTE DU CANAL VERS LE TARN DEGAGEMENT DES PERRES

Lors de la Décision Modificative n°2 de 2011 (17 novembre 2011), je vous ai présenté les différentes étapes clefs de la boucle du Tarn qui a démarré, en phase opérationnelle, en 2000, avec notamment la tranche d'aménagement Montech-Montauban et qui s'est poursuivie jusqu'en 2004 avec la mécanisation de 10 écluses. L'ensemble de ces opérations a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France avec, chaque fois, la mobilisation des fonds européens et l'appui des différentes collectivités.

La voie d'eau remise en navigabilité, la ville de Montauban, en 2006, a complété ce dispositif fluvial en réalisant une halte nautique au Port de Montauban pouvant accueillir l'ensemble des navigants ainsi que les touristes.

En 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a décidé de poursuivre les travaux de mise en navigabilité du Tarn avec notamment :

1 – la descente du Tarn à partir de l'écluse du Port Canal,

2 – la navigabilité du Tarn entre Montauban et Corbarieu sur 12 kilomètres.

Ces travaux ont été réalisés pour la saison touristique 2011. Au total, 691 bateaux en 2011 ont utilisé la partie du Canal Montech-Montauban et depuis l'ouverture en juillet 2011, 169 passages ont été comptabilisés pour cette première saison.

En 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a adopté un programme global de 4 Millions d'Euros HT relatif à l'aménagement des berges du Tarn permettant la poursuite de cette "boucle du Tarn" et s'articulant autour de 5 axes :

Le dégagement des perrés à l'embouchure du Canal

Il s'agit :

- de poursuivre la mise en valeur des quais en pierre à la sortie des écluses, reflétant ainsi l'histoire de la rivière,
- de valoriser les abords du Tarn en y aménageant des espaces paysagers et en créant des cheminements piétons.

Le port Canal

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- renforcer l'attrait touristique du port,
- faciliter son accès et créer une aire de stationnement,
- valoriser le site par des aménagements paysagers,
- améliorer la jonction entre le port Canal et le Tarn,
- sécuriser le site.

Le Quai Poult

Les deux principaux objectifs sont :

- faire de cet axe principalement routier un axe majeur piétons et cycles entre port Canal et le cœur de la ville,
- renforcer la fonction promenade avec des aménagements paysagers et l'aménagement de pistes cyclables permettant une liaison vers la vélo-route.

Le square du Pont Vieux

Il s'agit de rendre cet espace encore plus convivial et plus qualitatif avec le maintien d'une aire de jeux et du terrain de boules et la possibilité d'implantation d'une terrasse aux beaux jours en liaison avec un professionnel de la restauration.

Le parc des Rives

L'objectif est de faire de ce site où la ville rejoint la rivière, un lieu de promenade et de détente comprenant des aménagements paysagers.

Les abords du Tarn : dégagement des perrés

La première phase de ce projet consistera en **des travaux de dégagement des perrés** (revêtement en pierres destinées à renforcer les parois du Canal) de part et d'autre de son embouchure. Ils concernent des travaux préparatoires au dragage, des relevés et mesures, un dégagement des perrés par l'enlèvement des terres, un engazonnement des zones découvertes et la réalisation d'un quai en béton sur une longueur de 10 mètres.

Le coût de ces travaux, sous maîtrise de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, s'élève à un montant de **535 000 € HT** dont le plan de financement est le suivant :

- Conseil Général	90 950 € (17 %)
- Conseil Régional (accordée le 11/10/2012 en CP)	133 750 € (25 %)
- Europe (FEDER) (sollicitée)	203 300 € (38 %)
- Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (autofinancement)	<u>107 000 € (20 %)</u>
Total	535 000 € HT

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a délibéré favorablement le 28 juillet 2011, approuvant le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Je vous propose que le Conseil Général, dans le cadre de son action sur la mise en valeur de la boucle du Tarn accompagne ce projet à hauteur de 17 % conformément à la programmation 2011, phase 2 du Contrat d'Agglomération du Grand Montauban validé par la Commission Permanente du 16 avril 2012, étant entendu que cette intervention permet la mobilisation des autres partenaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban une subvention départementale d'un montant de 90 950 € soit 17 % du montant des travaux relatifs aux dégagements des perrés aux abords du Tarn ;
- Précise que ce projet est conforme à la programmation 2011, phase 2 du contrat d'agglomération du Grand Montauban validé par la Commission Permanente du 16 avril 2012, étant précisé que cette intervention permet la mobilisation des autres partenaires selon le plan de financement présenté ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 204142, sous-fonction 64 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,